

## Enquête annuelle de la construction : conseils pour la saisie des dépenses d'entretien et les projets d'investissement

La statistique fédérale a besoin de connaître, annuellement, toutes les dépenses des communes en matière de construction, en faisant une distinction entre les investissements et les dépenses d'entretien.

Par le biais de la statistique trimestrielle de la construction, chargée notamment de mettre à jour le registre cantonal des bâtiments, les projets communaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire sont déjà répertoriés. **Ce sont donc les autres dépenses qui sont à fournir en fin d'année.**

Une distinction est faite entre les dépenses d'administration publique et les dépenses des entreprises publiques (services industriels, entreprises de transport, etc.), pour autant que leurs comptes soient établis séparément.

### 1. Définitions des informations à saisir

Les dépenses d'entretien en matière de construction :

- Il s'agit de sommes figurant dans les comptes de charges et relatives à des travaux de construction (bâtiment ou génie civil) : maintien ou remise en état des ouvrages de la commune.
- Il s'agit de travaux n'ayant pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.
- Ne pas y mettre des dépenses correspondant aux salaires d'employés municipaux
- Ne pas y mettre des prestations fournies à des tiers ou des remboursements de la part de tiers
- Pour les communes ayant déjà établi leur comptabilité selon le système harmonisé des comptes économiques, il s'agit du solde du poste 314 « Gros entretien et entretien courant »
- Faire une distinction en trois groupes : Routes, Autre Génie Civil et bâtiment selon le tableau ci-dessous :

Plan comptable MCH2	Compte	Inscription au compte	Dans l'application IDEAC
3141	Travaux d'entretien de routes ouvertes au trafic général ; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le compte 1401.		Routes
3143	Travaux d'entretien des autres travaux de génie civil, canalisation, installations et conduites d'eau ; travaux d'entretien de toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le compte 1403.		Autre Génie Civil
3144	Travaux d'entretien de bâtiments et d'installations qui sont portées au bilan dans le compte 1404.		Bâtiments

Les projets d'investissements communaux :

- Il s'agit de sommes relatives à des travaux de construction (bâtiment ou génie civil) mentionnés dans les comptes d'investissement et faisant en principe l'objet d'un préavis au conseil communal **et ne faisant pas l'objet d'une demande de permis construire.**
- Il s'agit en général des projets faisant l'objet d'un crédit spécifique et qui ont une durée de réalisation déterminée, contrairement aux travaux d'entretien faisant l'objet d'un crédit annuel.
- Ne pas y mettre des dépenses représentant des coûts d'achat de terrains ou de bâtiments
- Ne pas déduire les éventuelles subventions cantonales ou fédérales
- La statistique qualifie les projets selon le type de travaux (nouvelle construction/transformation), le genre de construction (Génie civil/Bâtiment) et le type d'ouvrage (Installations pour l'alimentation en eau, Traitement des ordures ménagères, Routes etc.)
- Le coût de chaque projet (ou groupe de projets) est à répartir selon les années (Dépense durant l'année qui vient de se terminer, dépense totale des années antérieures, prévisions pour l'année en cours et prévisions pour les années postérieures).

Coûts à prendre en compte :

- Les dépenses liées à la réalisation de l'ouvrage englobant les travaux préparatoires
- Les frais de l'ouvrage proprement dit (y compris les honoraires, mais sans les salaires d'employés communaux)
- Toutes les installations fixes destinées à un usage spécifique de l'ouvrage les aménagements extérieurs ainsi que tous les travaux de raccordements à l'intérieur des limites de la parcelle et tous les frais de construction annexes.

Attention :

- Ne pas déduire les éventuelles subventions cantonales ou fédérales
- Ne pas y mettre des dépenses représentant des coûts d'achat de terrains ou de bâtiments
- Les coûts doivent être ajustés chaque année (renchérissement, avancement des travaux).

## 2. Introduction des données dans l'application IDEAC

Les informations sont à saisir dans l'application « Enquête annuelle de la construction – IDEAC ». Pour les communes, celle-ci est accessible depuis l'espace sécurisé. Et pour les services cantonaux elle l'est depuis le portail IAM.

### 2.1 Saisir les dépenses d'entretien

1. Dans l'onglet « Dépenses d'entretien », remplir et/ou mettre à jour les montant dans les champs en blanc pour « Administration publique » et/ou « Entreprise publique » :

Administration publique			Entreprise publique				
	Planifié 2028	Réalisé 2028	Planifié 2029		Planifié 2028	Réalisé 2028	Planifié 2029
Routes	0'000	0'000	0'000	Routes	0'000	0'000	0'000
Bâtiments	0'000	0'000	0'000	Bâtiments	0'000	0'000	0'000
Autre Génie Civil	0'000	0'000	0'000	Autre Génie Civil	0'000	0'000	0'000

2. Sauvegarder les modifications.
3. Traiter les éventuels erreurs bloquantes et non bloquantes et sauvegarder à nouveau

#### Définitions

##### Administration publique

*L'administration publique comprend toutes les unités institutionnelles qui fournissent principalement des services au public et/ou s'occupent de la redistribution du revenu national (Confédération, cantons, communes etc.).*

##### Entreprise publique

*Les entités indépendantes contrôlées par les pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) font partie de la catégorie « entreprises publiques ». Les entreprises publiques sont des entreprises et des établissements détenus à plus de 50% par les pouvoirs publics, indépendamment du fait qu'elles accomplissent ou non des tâches publiques.*

## 2.2 Clôturer les dépenses d'entretien

- Une fois les dépenses mise à jour, qu'il n'y plus d'erreurs bloquantes et que les éventuelles erreurs non bloquantes ont été prise en compte, se rendre à la page de clôture en cliquant sur le lien « Aller à la page de clôture » :

The screenshot shows the 'Dépenses d'entretien' page with the following details:

- Actions:** Sauvegarder, Annuler, Exporter, [Aller à la page clôture](#) (highlighted with a red arrow).
- Enquête:** 2026
- Délai de clôture:** 01.02.2026
- Service d'enquête:** Aclens
- Validité:** Erreurs non bloquantes
- Rule:** VDPB75 (Niveau: Libellé/actions)
- Description:** Les coûts d'entretien annuels des administrations publiques sont identiques aux entreprises publiques. A vérifier.

- Clôturer les dépenses en cliquant sur le bouton « Clôturer dépenses » :

The screenshot shows the 'Clôtures' page with the following details:

			Date de clôture
Dépenses d'entretien	Erreurs non bloquantes	<b>Clôturer dépenses</b> (highlighted with a red arrow)	-

## 2.3 Saisir un nouveau projet d'investissement

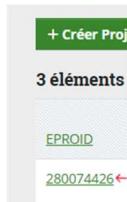
1. Les investissements se trouvent dans l'onglet « Projets d'investissement » :

2. Pour saisir un nouveau projet d'investissement, cliquer sur « + Créer Projet » :

3. Renseigner toutes les cases. Si vous n'avez pas le numéro de parcelle ou si le projet est sur plusieurs parcelles, vous pouvez mettre « Divers »

## 2.4 Saisir un nouveau projet d'investissement

- Pour modifier un projet d'investissement existant, il faut retourner dans l'onglet « Projets d'investissement », cliquer sur l'investissement concerné



- Vérifier l'état du projet et modifier les coûts :

### Cycle de vie

Statut du projet \* Projet en chantier [6703] ×

Date de dépôt \* Jour Mois Année  
1 1 2024 ×

### Catégorie

Genre de construction \* Génie civil [6010] ×

Type d'ouvrage \* Routes communales [6233] ×

Type de maître d'ouvrage \* Entreprises de droit public de la commune [6116] ×

Genre de travaux \* Transformation, agrandissement, rénovation, assainissement [6005] ×

### Coûts

Coûts réalisés avant 2028 \* 821 '000

Coûts réalisés 2028 \* 0 '000

Coûts planifiés 2029 \* 0 '000

Coûts planifiés après 2029 \* 0 '000

Coût total 821 '000

- L'investissement ne doit plus comporter alors d'erreurs bloquantes comme celle-ci :

Service d'enquête : Aclens	Statut clôture <span style="font-size: small;">×</span>
Validité : <span style="background-color: #e04060; color: white; border-radius: 10px; padding: 2px 10px; font-weight: bold;">Avec erreurs bloquantes</span>	
EPROID : 280074426	Dernière modification
<u>Règle</u>	<u>Niveau</u> ^
PP53	<span style="color: red;">✖</span> Les coûts planifiés manquent. Vérifier en vu de l'état du projet.
PP91	<span style="color: orange;">⚠</span> Les coûts de l'année d'enquête manquent. A vérifier en vu de l'état du projet.

## 2.5 Clôturer les projets d'investissement

1. Une fois tous les projets d'investissement saisis, mis à jour, qu'il n'y a plus de projet avec erreur bloquante, et que les éventuelles erreurs non bloquantes ont été prise en compte, se rendre à la page de clôture :
  - a. En cliquant sur le lien « Aller à la page de clôture » depuis la page de d'un projet :

Enquête 2026  
Délai de clôture 01.02.2026

**Actions**

- Sauvegarder**
- Annuler**
- Exporter**
- [Aller à la page clôture](#) ←

Service d'enquête : Vevey  
Validité : Erreurs non bloquantes

EPROID : 280074269

Règle	Niveau
PP52	<span style="color: orange;">!</span>

**Identification**

- b. En cliquant sur l'onglet « Service d'enquête » (1), puis sur le numéro du service d'enquête à clôturer (2) :

Dépenses d'entretien Projets d'investissement Services d'enquête ↑

Enquête 2026  
Délai de clôture 01.02.2026

**Liste des services d'enquête**

Statut clôture \*

No Service, nom, Commune  Q Recherche étendue (0 filtres sélectionnés)

+ Créer service

1 élément trouvé

No service	Nom service	Contact
589001 <span style="color: red;">←</span>		

2. Cliquer sur le bouton « Clôturer projets d'investissements » :

Validité : Non testé Dernière modification 25.11.2025 par mig

Service d'enquête *	Agiez	Numéro OFS	574201
Commune	Agiez [5742]	Type service	Communal [1]

**Clôtures**

Dépenses d'entretien	<span style="background-color: orange; border-radius: 5px; padding: 2px 5px;">Erreurs non bloquantes</span>	<b>Clôturer dépenses</b>	Date de clôture
Projets d'investissement	<span style="background-color: green; border-radius: 5px; padding: 2px 5px;">Sans erreur</span>	<b>Clôturer projets d'investissements</b> <span style="color: red;">←</span>	-
		<span style="background-color: green; border-radius: 5px; padding: 2px 5px;">Clôturer au niveau cantonal</span>	-
Délai exceptionnel	Jour Mois Année	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	